

INFOS DIVERSES

DECLARATION DE REVENUS

Une nouveauté cette année : vous recevrez votre déclaration de revenus préremplie.

Certains revenus, connus de l'administration, seront déjà imprimés sur cette déclaration. Il s'agit des salaires, des retraites, des allocations chômage et des indemnités journalières de maladie.

Pour cette raison, votre déclaration ne vous parviendra pas comme d'habitude en février mais au début du mois de mai.

Il est donc inutile de vous inquiéter et de vous rendre ou de téléphoner à votre service des impôts en février et mars.

Les bulletins adressés par vos employeurs ou vos organismes de retraite vous parviendront à la date habituelle.

Par ailleurs, les contribuables qui ont effectué leur déclaration par Internet en 2005 doivent dès à présent renouveler gratuitement leur certificat électronique en se rendant sur le site « impots.gouv.fr afin de pouvoir télé-déclarer leurs revenus 2005 dès début mai 2006.

LOCATION SALLE DES FETES

Les prix de la location de la salle des fêtes restent inchangés par rapport à 2005

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette démarche peut également être accomplie par leur représentant légal

INSCRIPTION SUR LA LISTE LECTORALE

DEMARCHE : s'inscrire auprès de la mairie

CONDITIONS: être domicilié à la Balme de Thuy ou payer des impôts directs de la commune pour la 5ème année consécutive

Si vous ne remplissez plus les conditions, veuillez le faire savoir en mairie. A défaut la Commission Administrative en charge de la révision de la liste électorale, statuera sur le maintien ou non de votre inscription.

Membres de la commission :

Titulaires : DEROUSSIN Christian
GENANS Marc
CONTAT Jeannine

Suppléants : COHENDET Brigitte
MASSON Chantal